



Non conformité du devis : que puis-je faire?

Par **benoitg_old**, le **05/07/2007 à 10:03**

bonjour, rn
voilà mon problème : j'ai demandé à un artisan, la rénovation de mon parquet en sapin brut. rn
il m'a établi un devis spécifiant la fourniture et la pose d'un parquet en sapin brut, jusque là tout va bien... rn
il est venu rénover les lattes de parquet mais sans nous avertir, il a posé des lames de pins maritime. rn
résultat : différence de qualité (le pin est moins chère!) et de rendu. rn
Heureusement je m'aperçois que ces lames ne sont pas du pin et conformément au devis, je lui demande de nous les remplacer par l'essence de bois convenu. rn
Refus de l'artisan qui me dit que le pin et le sapin c'est la même chose!!!!!! rn
Que dois-je faire pour régler ce conflit. rn
Merci de votre aide

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007 à 17:42**

Bonjour. rn
Je vous conseillerai un schéma classique du genre: Mise en demeure pour inexécution contractuelle: (article 1134 et 1147 du code civil) par envoi d'une lettre RAR. rn
Et ensuite, petite assignation devant le juge de proximité près le tribunal d'instance. rn
Bonne Chance.

Par **benoitg_old**, le **05/07/2007 à 18:54**

merci pour vos conseils